



FORUM V
Chemical Safety
for Sustainable Development
IFCS
Budapest, Hungary
25-29 September 2006

FORUM V
LA SECURITE CHIMIQUE
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
IFCS
BUDAPEST – HONGRIE
25-29 SEPTEMBRE 2006

Séance plénière d'information et de discussion
sur les outils et les modalités d'application du
principe de précaution
en matière de sécurité chimique

Renseignements demandés dans le but de préparer un
document d'information

Cher collègue,

Une séance plénière d'information et de discussion ouverte à tous a été prévue dans le cadre de Forum V dans le but de débattre ouvertement du principe de précaution et de mieux comprendre la façon dont il est effectivement appliqué en matière de sécurité chimique afin de protéger la santé et l'environnement et de se rapprocher des objectifs fixés dans les déclarations et les recommandations de l'IFCS et dans la stratégie politique globale pour la SAICM. Le document "Incitation à la réflexion" de Forum V présente la raison d'être, les objectifs et l'organisation de la séance.¹

En présentant toute une série d'exemples pratiques, la séance fera un tour d'horizon des outils utilisés et des modalités d'application du principe de précaution lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en matière de sécurité chimique, ainsi que des points communs et des divergences dans la façon dont on aborde ce principe. A l'issue de la présentation des différents exemples, les délégués auront la possibilité d'intervenir afin d'en dégager les principaux points communs ainsi que les différences les plus marquées et de décider des mesures à prendre par la suite.

Afin de garantir que chaque pays fasse bien le tour de la question avant le début de Forum V et que les débats du Forum soient nourris d'une réflexion approfondie, nous ferons parvenir aux délégués un document d'information avant le début de Forum V. Ce document brossera un tableau rapide de la façon dont les gouvernements et les autres organisations appliquent au

¹ Incitation à la réflexion: Séance plénière d'information et de discussion ouverte à tous dans le cadre de Forum V sur les outils et les modalités d'application du principe de précaution en matière de sécurité chimique. Document préparé par le Comité permanent du Forum (IFCS/FORUM-V/01-TS http://www.who.int/ifcs/documents/forums/forum5/meet_docs/en/index.html)

niveau national le principe de précaution en matière de gestion des produits chimiques comprenant :

- La compilation des informations structurées demandées aux gouvernements et aux organisations afin de savoir quels outils ils ont utilisés et dans quels cadres ils ont appliqué le principe de précaution dans leurs efforts nationaux de sécurité chimique.
- Des interviews avec certains membres actifs au sein de l'IFCS, choisis avec soin, pour mieux comprendre les différentes modalités d'application de ce principe de précaution et les controverses qu'elles suscitent, et bien saisir les modalités d'application de ce principe en matière de gestion des produits chimiques, y compris les outils, les optiques et les types d'outils et de mécanismes qui étayeraient cette prise de décision "avec précaution" dans le contexte de la gestion des produits chimiques.

Demande de renseignements

Le but de cet exercice de compilation d'informations structurées est de recueillir des exemples d'outils, de modalités et de cadres d'application du principe de précaution (ou de prise de décision en cas d'incertitude) dans le cadre des efforts nationaux relevant de la sécurité chimique. Il s'agit de comprendre les similarités et les différences de la façon dont on prend une décision "avec précaution" (ou de la façon dont on prend une décision en cas d'incertitude) d'un pays à l'autre; les outils et les façons de voir généralement adoptés par les pays pour appliquer le principe de précaution en matière de gestion des produits chimiques; comment les politiques et les mécanismes scientifiques et de réglementation appuyent la prise de décision "avec précaution" en matière de gestion des produits chimiques; les enjeux dont il faut tenir compte et les besoins à satisfaire pour être en mesure d'appliquer le principe de précaution en matière de gestion des produits chimiques ainsi que les différentes façons d'envisager son application.

Ces renseignements seront recueillis grâce au questionnaire (Annexe) qui comprend des questions spécifiques et d'autres d'ordre plus général. Nous vous prions de le remplir le plus consciencieusement possible. *Veillez nous fournir les liens ou toute autre documentation complémentaire pertinente sur les politiques, les outils ou les activités spécifiques.*

Procédure de demande de renseignements

Cette demande de renseignements est envoyée à l'ensemble du carnet d'adresses de l'IFCS. Chacun peut remplir le questionnaire et nous encourageons les fonctionnaires gouvernementaux à coordonner leurs réponses par l'intermédiaire du point focal national de l'IFCS (voir le site web de l'IFCS pour consulter la liste des points focaux nationaux choisis: <http://www.who.int/ifcs/focalpoints/en/>).

Nous vous prions de renvoyer le questionnaire avant le **20 juillet 2006**. Le formulaire dûment rempli doit être envoyé à :

IFCS Secretariat
Adresse électronique: ifcs@who.int
Télécopie: +41 22 791 4875

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Merci de bien vouloir participer à cet effort important.

Bien à vous,

Joel A. Tickner, ScD
Conseiller spécial IFCS
Adresse électronique:
joel_tickner@uml.edu

Judy A. Stober, PhD
Secrétaire Exécutive, IFCS
Adresse électronique: ifcs@who.int

Annexe

**Forum V de l'IFCS
Séance plénière d'information et de discussion
sur les outils et les modalités d'application du
principe de précaution
en matière de sécurité chimique**

**Renseignements demandés dans le but de préparer
un document d'information
Questionnaire structuré**

Renseignements d'ordre général

Pays : **France**

Ministère/Organisme/Institut/ Organisation : **Ministère des Affaires étrangères –
DE/ENV**

Personne à contacter : **Jean-Louis Maurer**

Coordonnées de la personne à contacter :

Adresse postale :

37, Quai d'Orsay - 75007 - Paris

Adresse électronique : **jean-louis.maurer@diplomatie.gouv.fr**

Pour les numéros de téléphone et de télécopie, veuillez indiquer les indicatifs du pays et de la ville:

Téléphone : **+33 1 43 17 57 36**

Télécopie : **+33 1 43 17 57 45**

Veuillez renvoyer votre questionnaire dûment rempli avant le 20 juillet 2006 à :

**IFCS Secretariat
Adresse électronique: ifcs@who.int
Télécopie : **+41 22 791 4875****

**Notez bien : en l'absence d'autres précisions indiquées, vos réponses seront affichées sur
le site web de l'IFCS.**

Veillez nous fournir les liens ou toute autre documentation complémentaire pertinente sur les politiques, les outils ou les activités spécifiques.

Politique ou gestion nationale des produits chimiques :

1. Le principe de précaution est-il incorporé de façon explicite ou implicite (en termes de prise de décision en cas d'incertitude) dans la politique ou gestion nationale des produits chimiques de votre pays ou de votre organisation ?

Lorsque la réponse est oui, cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Dans la constitution de votre pays ? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Dans la législation ? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Dans la politique suivie au sein de l'organisme/ministère/organisation ? | <input type="checkbox"/> |
| Dans les documents spécifiques d'orientation pour l'évaluation ou la gestion des risques ? | <input type="checkbox"/> |
| Appliqué dans certains cas spécifiques mais sans relever d'une politique particulière ? | <input type="checkbox"/> |
| Pas du tout appliqué ? | <input type="checkbox"/> |

Veillez étoffer votre réponse (1 paragraphe).

L'article 5 de la Charte de l'environnement stipule : « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage. » Le préambule de la Constitution a été modifié le 28 janvier 2005 pour faire référence à cette charte.

La loi Barnier du 2 février 1995 a repris le concept énoncé le 13 juin 1992 par la déclaration 15 de la Conférence de Rio : "l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable"

Dans le Code de l'Environnement, paru au J.O. du 21/09/2000, le Principe de Précaution est, avec les Principes d'Action Préventive, du Pollueur-payeur et de Participation le moyen d'assurer la protection, la mise en valeur, la restauration, la remise en état des éléments du patrimoine commun de la nation.

Le Comité de la Prévention et de la Précaution (CPP) a été créé par le ministre chargé de l'Environnement en 30 juillet 1996. Il est chargé : 1/ de contribuer à mieux fonder les politiques du ministère chargé de l'environnement sur les principes de prévention et de précaution ; 2/ d'exercer une fonction de veille, d'alerte et d'expertise sur l'ensemble des questions d'environnement susceptibles d'avoir des incidences sur la santé humaine et sur l'évaluation des risques pour la santé liés à l'environnement ; 3/ de faire le lien entre, d'une part, les actions de recherche et la connaissance scientifique et, d'autre part, l'action réglementaire et technique. Voici quelques thèmes abordés par la CPP : Dioxines : fondements scientifiques des effets sur la santé et mesures de prévention à préconiser quant à la limitation des émissions liées à l'incinération des déchets ; Surveillance des risques sanitaires liés aux sols pollués par une activité industrielle ; Risques sanitaires liés à l'utilisation des produits phytosanitaires ; les perturbateurs endocriniens : quels risques ? ; Ethers de glycol : risques pour la santé humaine liés à leur exposition ; Les incinérateurs d'ordures ménagères : quels risques ? quelles politiques ? ; Nanotechnologies, nanoparticules : quels dangers ? quels risques ?

Outils et modalités d'application du principe de précaution :

2. Pouvez-vous mentionner quelques uns des principaux outils utilisés par votre pays ou organisation et indiquer comment il applique le principe de précaution (ou prend une décision en cas d'incertitude) en matière de sécurité chimique ?

a. Existe-t-il une modalité particulière d'application du principe de précaution ou de prise de décision en cas d'incertitude ?

Oui Non

Si la réponse est oui, pouvez-vous indiquer comment vous procédez ou nous fournir des références à cet égard ?

b. Ce principe de précaution fait-il partie d'autres processus de prise de décision, outils et façons de procéder tels que :

Lorsque la réponse est oui, cochez la case correspondante.

- Compilation de données ?
- Classement des substances par ordre de priorité afin de prendre des mesures de gestion des risques ?
- Description des incertitudes ?
- Analyse socio-économique (par exemple impact social, évaluation proportionnalité/coûts-avantages, préoccupations d'ordre commercial) ?
- Choix en matière d'évaluation et de gestion des risques ?
- Examen sélectif, comparaison des choix à faire, remplacement décidé en connaissance de cause ?
- Implication des parties prenantes ou du public ?
- Autres

Lorsque vous avez répondu oui, veuillez donner quelques détails ou fournir les liens à d'autres informations.

c. Comment faites-vous lorsque vous n'avez pas suffisamment de connaissances ?

Lorsque la réponse est oui, cochez la case correspondante.

- Vous recourez à des suppositions conservatrices d'évaluation des risques X
- Vous recourez aux facteurs de sécurité X
- Vous utilisez des techniques de modélisation X
- Vous supposez que le manque d'information est synonyme de dommage potentiel
- Vous demandez que l'on fasse une recherche plus poussée X
- Vous ne tenez pas compte des lacunes

Lorsque vous avez répondu oui, veuillez donner quelques détails ou fournir les liens à d'autres informations.

3. Veuillez expliquer en détail un cas particulier (ou donner un exemple précis) où le principe de précaution a été appliqué (ou bien où les décisions ont été prises en cas d'incertitude) en matière de gestion des produits chimiques

a. Qu'est-ce qui vous a incité / ou a déclenché le processus ou la mesure de précaution ?

Lorsque la réponse est oui, cochez la case correspondante.

- Le gouvernement était préoccupé par les dangers et les expositions X
- Les parties prenantes étaient préoccupées par cette menace précise. X
- Les exigences de la politique internationale ou les pressions qu'elle exerce.
- Impacts ou expérience (s) négatifs du fait de ne pas avoir pris les mesures qui s'imposaient lors d'un risque chimique antérieur X
- Autres

Lorsque vous avez répondu oui, veuillez donner quelques détails ou fournir les liens à d'autres informations.

Cas des polluants organiques persistants et, notamment, actuellement, les PFOS, le décabromodiphényléther (DécaBDE), les paraffines chlorées à chaîne courte. La mise en œuvre du principe de précaution est demandée pour mener à des restrictions, voire des interdictions. Les affaires du sang contaminé et de l'amiante en France conduisent à une plus grande prudence que par le passé.

b. De quelle façon êtes-vous parvenu à cette décision ? (veuillez décrire en quelques mots de quelle façon vous êtes parvenu à cette décision ou les outils auxquels vous avez eu recours)

c. Ce processus ou cette action a-t-il eu des retombées positives ou négatives?

Lorsque la réponse est oui, cochez la case correspondante.

<u>Positives</u>		<u>Négatives</u>	
Bienfaits pour l'environnement ou la santé	<input type="checkbox"/>	Répercussions sur l'environnement ou sur la santé	<input type="checkbox"/>
Bénéfice économique	<input type="checkbox"/>	Retombées économiques	<input type="checkbox"/>
Amélioration de l'image du gouvernement ou du secteur industriel	<input type="checkbox"/>	Les remplacements ou les solutions de rechange n'ont pas marché.	<input type="checkbox"/>
Amélioration du moral du gouvernement ou du public	<input type="checkbox"/>	Le public a mal réagi	<input type="checkbox"/>
Améliorations pour les outils scientifiques ou les processus de prise de décision	<input type="checkbox"/>	Autres ?	<input type="checkbox"/>
Autres ?	<input type="checkbox"/>		

Lorsque vous avez répondu oui, veuillez donner quelques détails ou fournir les liens à d'autres informations.

Ce processus est en cours.

d. A l'issue de ce processus ou de cette action, vous êtes-vous heurté à des conséquences inattendues ?

Positives –Veuillez étoffer votre réponse

Négatives - Veuillez étoffer votre réponse

4. Au sein de votre pays ou de votre organisation, y a-t-il des cas spécifiques où le principe de précaution n'a pas été appliqué (décisions qui ont été prises sans tenir compte de risques chimiques incertains) aboutissant à des conséquences fâcheuses ?

Oui Non

Si la réponse est oui, veuillez indiquer en quelques mots si les processus de prise de décision ont été modifiés en conséquence et comment ils l'ont été.

Cas emblématique de l'amiante qui influence fortement aujourd'hui l'abord, par exemple, de la question des risques sanitaires et environnementaux des nanomatériaux manufacturés.

5. Existe-t-il au sein de votre gouvernement des mécanismes destinés à revoir les décisions qui ont été prises sur la base du principe de précaution ou à la lumière de l'incertitude lorsqu'il de nouvelles données sont disponibles ?

Oui Non

Si la réponse est oui, veuillez décrire ces mécanismes en quelques mots et comment on peut y avoir recours pour modifier les décisions, les mécanismes de décision ou les outils.

Leçons tirées de l'application du principe de précaution en matière de gestion des produits chimiques

6. Au moment d'appliquer le principe de précaution dans le cadre de la gestion des produits chimiques ou de prendre une décision portant sur la gestion de produits chimiques en cas d'incertitude, quels sont les principaux obstacles auxquels se heurte votre pays ou organisation ?

Lorsque la réponse est oui, cochez la case correspondante.

- La capacité scientifique
- Le manque d'information scientifique
- Les problèmes juridiques
- Les défis techniques
- Les problèmes financiers
- Les problèmes d'ordre commercial
- Autres ?

Lorsque vous avez coché une case, indiquez en quelques mots ce que ces obstacles impliquaient et comment vous les avez surmontés, et si vous n'y êtes pas encore parvenus, comment vous pourriez le faire.

La mise en œuvre du principe de précaution peut entraver la commercialisation de produits chimiques, créer des distorsions économiques. Ceci peut générer l'opposition des industriels et des instances gouvernementales qui les soutiennent.

Remarque : les obstacles mentionnés sont ceux rencontrés lorsque les conditions sont réunies pour mettre en œuvre le principe de précaution. Une information scientifique insuffisante rend bien entendu difficile la mise en œuvre du principe de précaution.

Ces problèmes existent-ils aussi lorsqu'il s'agit de prendre des décisions et de mener des actions en cas de risques reconnus ?

Oui Non

Prochaines étapes

7. Qu'est-ce qui fait le plus défaut à votre pays ou à votre organisation pour appliquer de façon plus efficace le principe de précaution (ou prendre des décisions en cas d'incertitude) et surmonter les obstacles auxquels il se heurte lorsqu'il lui faut prendre des décisions en matière de gestion de produits chimiques ?

Lorsque la réponse est oui, cochez la case correspondante.

- Données sur la toxicité des produits chimiques ou les risques qu'ils présentent
- Outils pour les classer par ordre de priorité
- Outils d'évaluation des risques
- Outils ou cadres permettant de prendre des décisions
- Assistance technique en matière de mécanismes d'évaluation des risques
- Assistance technique en matière de mécanismes de gestion des risques
- Soutien financier pour la mise en oeuvre
- Dialogue international
- Partage d'informations pour mieux comprendre les différents aspects du problème
- Autres

Lorsque vous avez coché une case, veuillez donner quelques détails ou fournir les liens à d'autres informations

Les considérations d'ordre économique priment souvent sur celles relatives à la protection de l'homme et de l'environnement.

8. Pouvez-vous donner brièvement votre avis sur certaines préoccupations concernant l'application du principe de précaution en matière de sécurité chimique ?
Veuillez donner quelques détails ou fournir les liens à d'autres informations.

En pratique, la portée du principe de précaution est souvent réduite à l'accompagnement du développement technologique. Principe d'action, il ne saurait freiner ce que l'on qualifie aujourd'hui de progrès. Il n'est pas invoqué pour s'interroger sur l'utilité de telle ou telle technologie, mais plutôt pour montrer l'attitude responsable des autorités qui préviennent ainsi d'éventuels dommages en attendant d'améliorer la connaissance pour ensuite permettre

leur plein usage commercial. L'application du principe de précaution conduit à diverses mesures de prudence comme la limitation de l'exposition, par exemple. S'il est quelques cas d'interdiction de substances chimiques particulièrement préoccupantes, il n'existe pas à ce jour d'arrêt d'un développement technologique dans le domaine de la chimie (nanomatériaux, par exemple) au profit d'autres techniques ou d'autres manières de procéder.

9. Détenez-vous d'autres informations sur les outils et les modalités d'application du principe de précaution qui s'avéreraient utiles pour éclairer les débats ?
Veillez avoir l'obligeance de fournir toute documentation complémentaire ou les liens web.

Notez bien : en l'absence d'autres précisions indiquées, ces réponses seront affichées sur le site web de l'IFCS.